

SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH PLACEMENT

ARRETEE AU 30/09/2009

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ET LES ETATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2009.

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous vous transmettons ci-joint notre rapport sur les états financiers intermédiaires de la société SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 30 septembre 2009.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers intermédiaires de SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 30 septembre 2009, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons l'observation suivante :

- La « SICAV BHP » détient des valeurs mobilières non admises à la cote de la bourse. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 29 de la loi 2001-83, relative au code des organismes de placement collectif et l'article 2 du décret 2001-2278
- Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 5% de leur actif net en parts et actions organismes de placement collectif en valeur mobilière. Les titres SICAV BHO en représente 5.02%.
- Bien qu'au courant du trimestre des valeurs du portefeuille n'ont pas fait l'objet d'offres et de demandes pendant un nombre significatif de séances de bourse, la société n'a pas pratiqué une décote sur le dernier cours boursier conformément à ses méthodes comptables pour les certains titres. Il s'agit des actions BNA (nouvelles souscrites) et les actions ICF.

Le commissaire aux comptes :
Chiheb GHANMI
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

BILAN au 30 septembre 2009 (unité: TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	30/09/2009	30/09/2008	31/12/2008
AC - 1 Portefeuille-titres	3-1	3 687 631	4 509 642	4 124 376
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 066 197	3 807 507	3 412 612
b- Obligations et valeurs assimilées		621 434	702 135	711 764
c- Autres valeurs				
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 799 785	1 138 850	946 323
a- Placements monétaires		1 499 142	-	499 585
b- Disponibilités		300 643	1 138 850	446 737
AC 3 - Créances d'exploitation			7 000	8 992
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-	-
b- Titres de créances échus		-	-	-
c- Autres créances d'exploitation		-	7 000	8 992
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		5 487 416	5 655 492	5 079 690
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-5	6 356	6 844	6 766
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-6	247 610	287 156	268 971
TOTAL PASSIF		253 966	294 000	275 736
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 – Capital		5 006 168	5 204 338	4 644 943
CP- 2 Sommes distribuables	3-3	227 282	157 154	159 011
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		12	40	39
b- Sommes distribuables de l'exercice		227 270	157 114	158 971
TOTAL ACTIF NET	3-2	5 233 450	5 361 492	4 803 954
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 487 416	5 655 492	5 079 690

ETAT DE RESULTATS
Période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009
(Unité en TND)

	Notes	Période du 01/07/2009 au 30/09/2009	Période du 01/01/2009 au 30/09/2009	Période du 01/07/2008 au 30/09/2008	Période du 01/01/2008 au 30/09/2008	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	92 883	230 629	178 866	182 347	191 976
a- Dividendes		90 597	214 931	161 294	161 294	161 294
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 287	15 699	17 572	21 053	30 682
c- Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	11 509	27 696	8 760	18 403	22 168
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		104 391	258 325	187 627	200 751	214 144
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-7	5 782	17 756	13 017	19 663	25 543
REVENU NET DES PLACEMENTS		98 609	240 569	174 610	181 088	188 601
<u>PR 3 - Autres produits</u>		2 094	6 627	4 774	6 943	10 406
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-8	6 028	16 150	11 585	17 617	22 885
RESULTAT D'EXPLOITATION		94 675	231 046	167 799	170 414	176 122
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-517	-3 777	-13 387	-13 300	-17 150
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		94 159	227 270	154 412	157 114	158 971
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		517	3 777	13 387	13 300	17 150
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		128 395	905 886	76 674	-98 181	-579 813
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-76 304	-519 307	254 686	228 251	283 614
* Frais de négociation		-17 967	-72 319	-3 646	-4 150	-15 379
RESULTAT NET DE LA PERIODE		128 799	545 306	495 512	296 333	-135 456

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009
(Unité en TND)

	Période du 01/07/2009 au 30/09/2009	Période du 01/01/2009 au 30/09/2009	Période du 01/07/2008 au 30/09/2008	Période du 01/01/2008 au 30/09/2008	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a- Résultat d'exploitation	224 636	231 046	167 799	170 414	176 122
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	578 581	905 886	76 674	-98 181	-579 813
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-412 965	-519 307	254 686	228 251	283 614
d- Frais de négociation des titres	-53 535	-72 319	-3 646	-4 150	-15 379
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	165 719	165 719	-	173 345	173 345
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>					
a- Souscriptions	866 644	1 111 170	720 622	4 940 175	4 940 176
* Capital	1 860 000	2 396 600	1 545 300	10 581 300	10 581 300
* Régularisation des sommes non distribuables	-1 022 768	-1 322 960	-843 488	-5 779 807	-5 779 807
* Régularisation des sommes distribuables	29 413	37 531	18 810	138 682	138 682
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b- Rachats	970 832	1 061 261	1 275 887	5 346 961	5 472 709
* Capital	2 072 100	2 270 000	2 782 200	11 448 200	11 720 200
* Régularisation des sommes non distribuables	-1 132 857	-1 243 325	-1 527 958	-6 237 784	-6 387 887
* Régularisation des sommes distribuables	31 589	34 586	21 645	136 545	140 396
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	66 810	429 496	-59 753	-283 798	-841 336
AN 4 - Actif net					
a- En début de période	5 166 640	4 803 954	5 594 590	5 645 290	5 645 290
b- En fin de période	5 233 450	5 233 450	5 361 492	5 361 492	4 803 954
<u>AN 5 - Nombre d'actions (ou de parts)</u>					
a- En début de période	111 623	108 236	123 325	119 625	119 625
b- En fin de période	109 730	109 730	110 956	110 956	108 236
VALEUR LIQUIDATIVE	46,639	46,639	46,283	48,321	44,384
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	15.61%	16.83%	-	-	-

Notes aux états financiers trimestriels
(les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2009 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 30/09/2009, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/09/2009 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes sur le bilan

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2009 à 3 687 631 dinars et se détaille par catégorie de titre comme suit:

Désignation du titre	Qté	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2008	% de l'actif net	% de l'actif	Garantie	Tranche
A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :							
1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote de la bourse :							
ARTES	56994	698981 410	619125 822	11,83%	11,28%		
ASSAD	225	2677 500	2678 850	0,05%	0,05%		
ATB	12300	92814 354	98240 100	1,88%	1,79%		
BIAT	500	27542 307	28303 000	0,54%	0,52%		
BNA NS J 01012009	8349	44750 640	75975 900	1,45%	1,38%		
BT	500	45550 000	46934 500	0,90%	0,86%		
BTE	1500	45840 000	45850 500	0,88%	0,84%		
CIL	2682	61008 339	63874 512	1,22%	1,16%		
ELECTROSTAR	6425	47368 875	41068 600	0,78%	0,75%		

ESSOUKNA	5367	29089 720	29518 500	0,56%	0,54%		
GIF	37834	113948 900	110059 106	2,10%	2,01%		
ICF	441	21388 500	20947 500	0,40%	0,38%		
SFBT	33205	407430 676	395073 090	7,55%	7,20%		
SITS	7187	24596 280	24601 101	0,47%	0,45%		
SOTETEL	3957	59717 720	56656 326	1,08%	1,03%		
SOTUMAG	9609	27130 528	14413 500	0,28%	0,26%		
STB	6000	82839 999	88752 000	1,70%	1,62%		
STEQ	1107	11841 329	13593 960	0,26%	0,25%		
TLS	1000	25540 000	25407 000	0,49%	0,46%		
TPR	5000	27650 000	28730 000	0,55%	0,52%		
TUNINVEST	20145	251880 508	217928 610	4,16%	3,97%		
TUNISAIR	709	1637 790	1546 329	0,03%	0,03%		
UBCI	1500	30272 418	69900 000	1,34%	1,27%		
UIB	16530	288416 052	294002 580	5,62%	5,36%		
OBLIGATIONS :							
AFRICA 2003	1000	20000 000	20049 315	0,38%	0,37%	BH	B
A.BANK 2009	5000	500000 000	500060 055	9,56%	9,11%	-	B
W. LEASE 2006/1	2500	10 000 000	101324 931	1,94%	1,85%	BH	B
DROITS :							
AMS DA 1999	7	2394	70	0,00%	0,00%		
2- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote de la bourse :							
BTS	50	500 000	500 000	0,01%	0,01%		
TUNIS RE	46666	528000 000	389 661 100	7,45%	7,10%		
BATAM	13623	193483 581	0 000	0,00%	0,00%		
3- Titres OPCVM							
SICAV BHO	2586	269991 582	262 853 970	5,02%	4,79%		

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 6 356 dinars au 30-09-2009 et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2009	30-09-2008
Rémunération du gestionnaire à payer	5 473	5 958
Rémunération du dépositaire	883	886
Total	6 356	6 844

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2009 à 247 610 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2009	30-09-2008
Jetons de présence	1 155	1 669
Actionnaires dividendes à payer	231 610	268 166
Redevances CMF à payer	5 531	5 547
Etat retenues à la source	476	53
Honoraires CAC à payer	8 517	11 554
Rémunération Président du C.A & DG	300	150
TCL à payer	20	17
Total	247 610	287 156

3-4 Notes sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30-09-2009 se détaille ainsi :

Désignations	30.09.2009			30.09.2008
	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables	Sommes distribuables
Exercice 2009	231 046	-3 777	227 270	157 114
Total	231 046	-3 777	227 270	157 114

3-5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2009 au 30-09-2009 se détaillent ainsi :

Libellés	30.09.2009	30.09.2008
Capital au 31.12		
• En nominal	10 823 600	11 962 500
• Frais de négociation	-15 379	-1 763
• Différence d'estimation	-579 813	233 617
• Plus / Moins valeurs réalisés	283 614	74 638
• Régularisations	-5 708 068	-6 623 702
• Capital en VL	4 803 954	5 645 290
• Nombre de titre	108 236	119 625
Souscriptions réalisés (en nominal)		
• Montant	2 396 600	10 581 300
• Nombre de titres	23 966	105 813
Rachats effectués (en nominal)		
• Montant	2 270 000	11 448 200
• Nombre de titres	22 700	114 482
Capital au 30.09		
• En nominal	10 950 200	11 095 600
• Frais de négociation	-72 319	-4 150
• Différences d'estimation	905 886	-98 181
• Plus / Moins valeurs réalisés	-519 307	228 251
• Régularisations	-6 031 010	-5 361 492
• Capital en VL	5 233 450	5 860 028
• Nombre de titres	109 730	110 956
• Nombre d'actionnaires	183	198

4- Notes sur l'état de résultats

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 30-09-2009 la somme de 230 629 dinars et se détaillent ainsi :

Revenues	30.09.2009	30.09.2008
Dividendes	214 931	161 294
Revenues des obligations & valeurs assimilées	15 699	21 053
Total	230 629	182 347

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2009 à 27 696 dinars et présente le montant des intérêts courus au titre de la période allant du 01-01-2009 au 30-09-2009 sur les certificats de dépôt et se détaille ainsi :

Intérêts	30.09.2009	30.09.2008
Certificat de dépôt	27 696	18 403
Total	27 696	18 403

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2009 à 17 756 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2008	30.09.2008
Rémunération du gestionnaire	16 873	18 777
Rémunération du dépositaire	883	886
Total	17 756	19 663

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2009 à 16 150 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2008	30.09.2008
Redevances CMF	3 825	4 173
Honoraires commissaires aux comptes	8 772	8 803
Jetons de présence	865	1 669
Rémunération du Président du CA & DG	1 962	1 582
TCL	614	503
Autres charges	112	887
Total	16 150	17 617

4-5 Ratios de gestion des placements

- Charges de gestion des placements / actif net **soit : 17.756 / 5.233.450 = 0.34 %**
- Autres charges / actif net **soit : 16.150 / 5.233.450 = 0.31 %**

4-6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :

- **de conserver les titres et les fonds de la société.**
- **d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.**

En contrepartie de ses services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.